

DEPARTEMENT

Haute-Marne

de la Commune de MONTOT SUR ROGNON

NOMBRE DES MEMBRES

Séance du **24 Septembre 2020**

Afférents au Conseil
Municipal11

L'an deux mil Vingt, et le vingt quatre septembre à dix huit heures trente,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de M. Michel BOULART, Maire, en session ordinaire.

En exercice.....11

Qui ont pris part à la
Délibération 11

Présents : M.BOULART, D.ROUX, F.HERNANDEZ, JP.KNOORS,
C.MATAGNE, M.THIBOUT, A.DEHAIS, G.LORIN, M.HERNANDEZ,
S.RASPES

Absents F.QUENTIN procuration à Michel BOULART

Secrétaire de séance : Marielle THIBOUT

Date de la Convocation : 18 septembre 2020

24092020_3 Zonage d'assainissement : choix du mode d'assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'étude sur le zonage d'assainissement de la commune de Montot sur Rognon est terminée, et présente les résultats de cette étude. L'option retenue est un assainissement collectif pour l'ensemble du village, avec station d'épuration de type planté de roseaux.

Le coût global, à minima, serait de 671 100€ HT, financé par un emprunt sur 30 ans, au taux approximatif de 1.8%, avec un amortissement sur 60 ans.

Le montant de la redevance d'assainissement collectif pour couvrir les travaux d'assainissement (hors coût d'entretien et de fonctionnement) serait de (sans apport et en fonction des subventions du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau et de l'Etat) :

- Taux de subvention 0% : 8.07€/m3 d'eau consommée
- Taux de subvention 60% : 3.23€/m3 d'eau consommée
- Taux de subvention 80% : 1.61€/m3 d'eau consommée.

A ce tarif de redevance d'assainissement, doit bien sûr s'ajouter le coût du mètre cube d'eau (1.10€/m3) + l'abonnement (19€) + les redevances pollution et modernisation des réseaux (0.50€)...

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a interrogé l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour savoir quel serait le taux d'aide accordée, sachant que la commune de Montot sur Rognon n'a jamais été inscrite au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT).

Sa réponse :

Effectivement, Montot sur Rognon ne figure pas au PAOT. L'état de la masse d'eau à proximité est de bonne qualité d'un point de vue chimique ou écologique.

Il est donc certain qu'en cas de tension budgétaire en 2021, ce projet ne pourra pas bénéficier d'aide de l'agence puisqu'il ne sera pas classé prioritaire. Si le budget de

l'agence le permet, mais sous réserve de validation de la commission des aides, la collectivité compétente peut tout de même tenter une demande de subvention.

La commune de MONTOT n'étant pas déclarée polluante, il est donc peu probable qu'elle soit éligible aux subventions de l'Agence de l'Eau, il sera par conséquent difficile d'engager seul ce programme de travaux majeurs.

Pour mémoire la Communauté de Communes Meuse Rognon a reporté sa prise de compétence Assainissement Collectif au 01/01/2026.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil décide d'approuver ce mode d'assainissement collectif pour l'ensemble du village, mais décide de surseoir à l'engagement des travaux en l'absence de subventions conséquentes.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 25/09/2020.

Le Maire
Michel BOULART.

